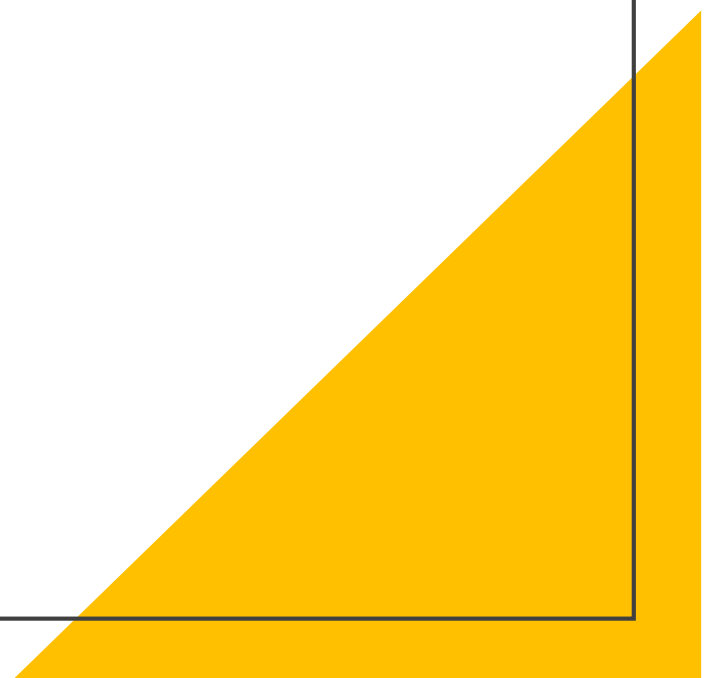


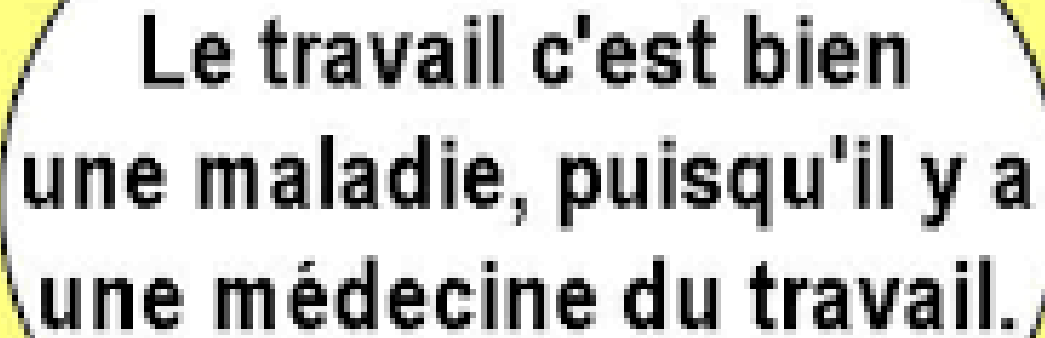
SYMPOSIUM DE GÉRIATRIE

Don de soins ... don de soi !

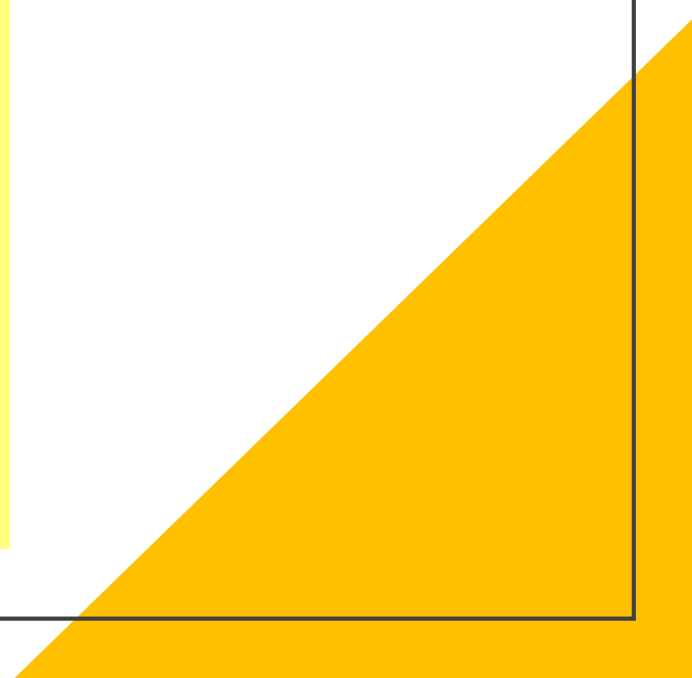
Le 19 septembre 2024

Dr Corinne Lange





**Le travail c'est bien
une maladie, puisqu'il y a
une médecine du travail.**



Médecin du travail depuis 2002, j'ai connu de nombreux changements législatifs concernant le trajet de réintégration, trajet de C4 médical....



- Mon métier a évolué, les plaintes physiques ont laissé la place à la souffrance psychique.



Le mal être au travail.

- Au début une personne sur 10 pleurait à la consultation de médecine du travail, actuellement une personne sur 10 ne pleure pas à la médecine du travail.



Marchandisation, rentabilité, KPI...Le monde des soins est devenu une activité où la rentabilité est le leitmotiv...





Les travailleurs des soins sont épuisés, en manque de reconnaissance, en perte de sens....

- Et quand une lueur d'humanité existe encore dans le chef de l'infirmière responsable, elle me dit qu'elle n'a plus de personnel, que la pénurie est telle qu'on rappelle systématiquement les personnes en congé, bien consciente du cercle vicieux que cela va occasionner...



Elles avaient choisi ce métier
pour le contact humain,
justement, et pas pour
s'occuper de papiers...





La maladie

- A cela , il faut ajouter la maladie... 1 femme sur 8 fera un cancer du sein... Pas possible d'être exempté du port de charges dans un hôpital, ni du travail de nuit... la pénurie ne le permet pas....

Les principales pathologies reconnues comme maladies professionnelles en 2021



Les maladies liées au travail

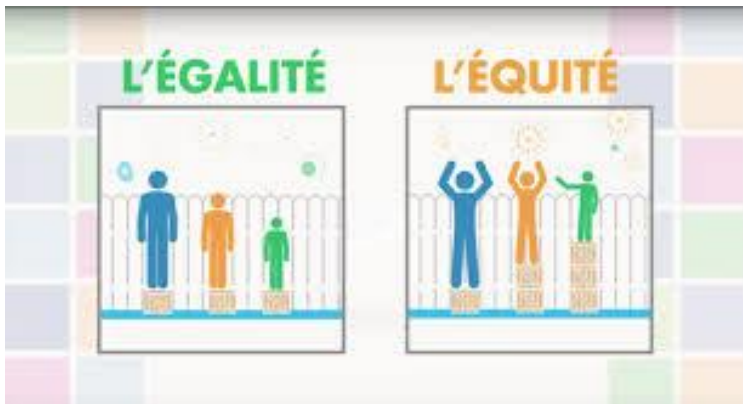
Et les maladies
professionnelles
(critères d'exposition et
critères d'intensité)



Le vieillissement.

- Alors parler du vieillissement... Qu'on peut se sentir fatigué à 60 ans, qu'on peut commencer à ressentir des raideurs, des douleurs articulaires... que c'est normal... que c'est normal de sentir le vieillissement dans son corps, mais il n'y a pas de place pour la discussion...

Trouver un poste adapté à un malade, c'est déjà impossible, mais alors tenir compte du vieillissement physiologique des personnes, ce n'est même pas envisageable...



- On demande la même cadence, la même performance, à une infirmière de 30 ans et une infirmière de 60 ans... On confond égalité et équité.



- Travailler jusqu'à 67 ans pour tous, sans faire de différence entre un métier intellectuel et un métier physique...sans tenir compte de la pénibilité physique.



Travailler jusqu'à 67 ans, même dans un métier intellectuel, où il faut se tenir à jour des logiciels informatiques... Être performant... On ne tient pas compte, non plus de la diminution des performances intellectuelles.



On nie tout
simplement le
vieillessement,
tant physique ,
que psychique.



Les mesures gouvernementales :

- Les crédits temps fin de carrière (à 60 ans).
- La pension anticipée (RCC si licenciement secteur privé > 60 ans)
- CCT 104 = chaque entreprise occupant plus de 20 travailleurs doit rédiger un plan pour l'emploi afin d'augmenter ou de maintenir le nombre de travailleurs âgés de 45 ans et plus. Une liste de domaines d'actions proposées : développement des compétences, adaptation du temps de travail, accompagnement de carrière..
- L'impulsion 55+



L'impulsion 55+

- Cette aide permet aux employeurs du secteur privé (marchand et non marchand) de bénéficier d'une réduction des cotisations sociales patronales pour assurer l'engagement des demandeurs d'emploi de 55 ans et plus, ainsi que le maintien à l'emploi des travailleurs âgés. Attention toutefois, dans le secteur non marchand, tous les employeurs des secteurs « Maribel social » (à l'exception des travailleurs de la CP pour les services d'aides familiales et d'aides seniors) et les « Entreprises de travail adapté » sont exclus.



Aménagement de fin de carrière, accord social de 2005

- 2H de congé/sem à 45 ans.
- 4H de congé/sem à 50 ans.
- 6H de congé/sem à 55 ans.



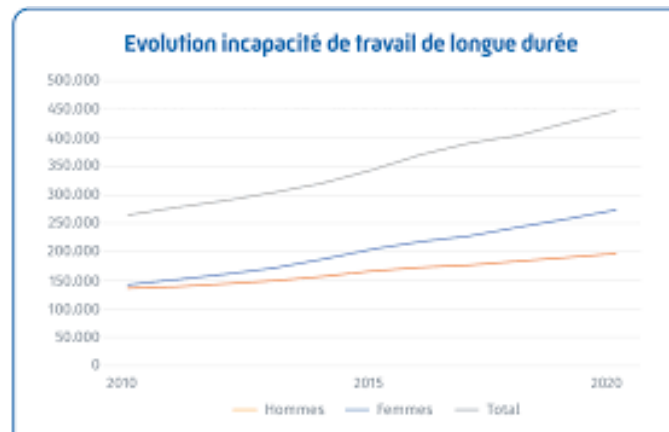
CHR HUY

- 4/5 temps fin de carrière à partir de 55 ans avec compensation de l'Onem.



La cité de l'espoir

- Mi-temps old-timer
- Cela pose hélas des problèmes d'organisation sur le terrain par manque de personnel



Quelques chiffres :

- Le nombre de travailleurs âgé de 50 à 64 ans qui était en incapacité primaire ou en invalidité est passé de 11% en 2005 à 15% en 2019, avec une augmentation plus marquée chez les femmes (11% à 17%).

La mutualité chrétienne a fait une étude sur 4639 membres âgés de 55 ans à 64 ans, en posant la question : quelles conditions et quels aménagements du travail peuvent en fin de carrière préserver la santé, le bien-être et le maintien à l'emploi ?



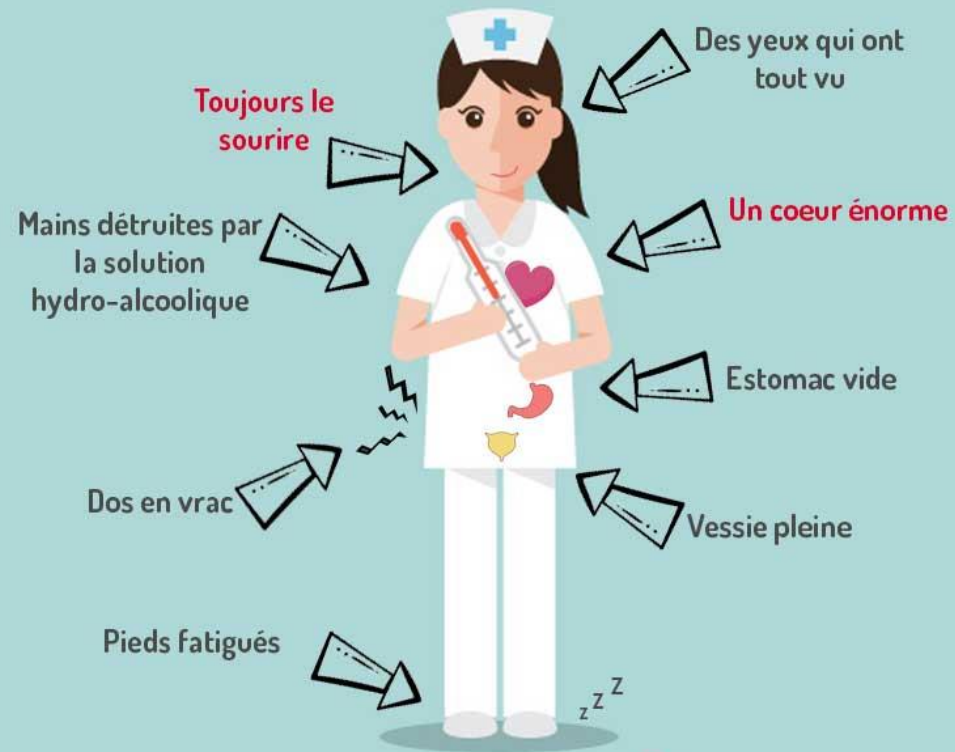
- Article intéressant paru le 7/11/23, écrit par Héléne Henry :
- - Avoir une sécurité d'emploi.
- - Un travail motivant et de bonnes relations au travail.
- - Aménager son temps de travail.
- - Aménager son espace de travail.

La conclusion d'un autre article du même auteur, paru en juin 2022 :



- Il semble fondamental de développer un autre regard sur la fin de carrière.
- La réflexion sur les fins de carrière est un enjeu collectif, qui a jusqu'à présent été traité dans un seul objectif : faire travailler les gens le plus longtemps possible, sans accorder suffisamment d'attention à leurs besoins, leurs envies et le maintien de leur santé.

ANATOMIE D'UNE SOIGNANTE



Schu'zz
SERIOUSLY FUN!



Et en plus qui ne vieillit pas
et n'est pas malade.

"NE JAMAIS OUBLIER D'ÊTRE
BIENVEILLANT POUR SOI-MÊME !"



"CELA FACILITERA LA
BIENVEILLANCE ENVERS LES
AUTRES."

CHRISTOPHE ANDRÉ
TROIS AMIS EN QUÊTE DE SAGESSE

Et le monde des soins alors ?

- Ce don de soi...**comment donner à l'autre ce qu'on a plus pour soi-même** ...du temps, du bien-être, de l'énergie, de la patience, de la bienveillance...



Conclusion idéologique ou utopiste :

Il est impératif de remettre l'humain au coeur du travail : jeune, vieux, en bonne santé, en mauvaise santé....

Chacun a une place, mais adaptée à sa réalité.

Mais est-ce encore possible?

Et comment faire?



Conclusion politique :

Si vous étiez dirigeante politique ou dirigeante d'une institution de soins, qu'envisageriez-vous de mettre en place pour que les soignants puissent évoluer au fil de leur carrière dans le respect de leur vieillissement somatique et cognitif ?

Merci pour votre attention